



Apprendre et se former en transport et logistique

LES ACTEURS DU TRANSPORT S'ENGAGENT !

AFTRAL DÉVELOPPE L'ECO CONDUITE

Opération Certificat
d'Economie d'Énergie
(CEE) 2018-2020
en partenariat avec



WWW.AFTRAL.COM



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 a fixé les orientations énergétiques de la France pour les années à venir et a créé le certificat d'économies d'énergie (CEE).

Il s'agit notamment d'inciter les principaux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, produits pétroliers), à réaliser des économies d'énergie et d'encourager les autres acteurs (les clients) à réduire leur consommation.

Le groupe TOTAL s'est donc rapproché d'AFTRAL afin d'encourager les acteurs du transport à réaliser des économies d'énergie, en développant l'ECO CONDUITE.

L'OBJECTIF

Mettre en œuvre une conduite rationnelle et prévisionnelle.



DE 400
VÉHICULES
ÉQUIPÉS

L'ECO CONDUITE PAR AFTRAL

AFTRAL est le seul acteur de la formation du secteur à proposer un volet ECO CONDUITE aussi poussé et à apporter aux entreprises la garantie CEE !

AFTRAL développe dans ses formations un module spécifique d'ECO CONDUITE s'appuyant sur son logiciel ECOPILOTE, nouvelle génération.

Ce dispositif pédagogique enregistre en temps réel tous les paramètres de la conduite. Il permet ainsi d'analyser instantanément, via une tablette, les profils de conduite et de mesurer les progrès réalisés : vitesse, consommation (jusqu'à 10 % d'économie), utilisation moteur et rejets de CO2.

Outre une évaluation objective du profil de conduite des conducteurs et de leurs performances, le «Mémento ECO CONDUITE » recensant l'ensemble des bonnes pratiques en la matière est remis à chacun.



LA FORMULE GAGNANTE DE L'ECO CONDUITE AFTRAL

Pour chaque formation,
vous bénéficiez
d'un Bonus Energie

+ 20 € HT DE BONUS
par formation
ECO CONDUITE marchandises

+ 15 € HT DE BONUS
par formation
ECO CONDUITE voyageurs

A l'issue des formations,
des économies sur
la consommation d'énergie
sont réalisées

+ 1000 EUROS D'ÉCONOMIE
sur le poste carburant par véhicule
et par an (ou 5 à 15% d'économie
sur votre consommation d'énergie)

+ 3 500 ENTREPRISES
PARTENAIRES
en 2018

L'ECO CONDUITE
offre des avantages
à vos conducteurs,
à votre entreprise
et à notre planète

DE STRESS
pour le conducteur

DE SINISTRALITÉ

DE MAINTENANCE
sur les véhicules

DE REJETS DE CO2
dans l'atmosphère



LES FORMATIONS CONCERNÉES

- ▶ Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO)* ;
- ▶ Formations de perfectionnement dédiées à cette thématique (notamment les formations spécifiques à l'ECO CONDUITE) ;
- ▶ Formation Continue Obligatoire (FCO)*, que chaque conducteur routier doit suivre tous les cinq ans.

* Nos FIMO et FCO intègrent des outils et des méthodes qui permettent à ces formations d'être éligibles aux CEE.

COMMENT BÉNÉFICIER DES BONUS ?

L'obtention de ce bonus nécessite une adhésion préalable de l'entreprise au dispositif avant le début de la formation.

Pour tout renseignement sur la démarche à suivre, veuillez contacter votre interlocuteur AFTRAL ou écrivez-nous à l'adresse suivante : CEE@aftral.com

COMMENT ADHÉRER ?

L'original du courrier d'adhésion doit nous être adressé, dûment complété (date, signature, cachet de l'entreprise) à : **AFTRAL, DDCE - CEE, 46 avenue de Villiers, 75017 Paris**